

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AIRE CANTILIENNE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un du mois de novembre à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 15 novembre, s'est rassemblé à la Mairie de Chantilly sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

* * * * *

Étaient présents : Annie VAN HOLLEBEKE, Anne LEFEBVRE, Isabelle WOJTOWIEZ, Frédéric SERVELLE, Florence WOERTH, Tony CLOUT, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Nathalie LAMBRET, Pascal FONTAINE, Sylvie MASSOT, Thomas IRAÇABAL, Christine COCHINARD, Jean-Claude LAFFITTE, Jeanou MOREAU, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Jean EPALLE, Nicolas MOULA, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Nathanaël ROSENFELD, Leslie PICARD, Fabrice BOULAND, Michel MANGOT, Sophie LOURME, Jean-Marc VINCENTI, Corry NEAU.

Avaient donné pouvoir : François KERN à Isabelle WOJTOWIEZ, Caroline GODARD à Frédéric SERVELLE, Françoise COCUELLE à Florence WOERTH, Xavier BOULLET à Sylvie MASSOT, Patrice MARCHAND à Thomas IRAÇABAL, José HENRIQUES à Jean-Claude LAFFITTE, Christine KLOECKNER à Nicolas MOULA, Florence WILLI à Jean-Michel BARBIER, Pierre-Yves BENGHOUIZI à Valérie CARON, Jacques FABRE à Michel MANGOT.

Étaient absents/excusés : Alexandre GOUJARD, Laurent AGOSTINI.

Secrétaire de séance : Leslie PICARD.

Membres en exercice : 41

*Présents ou remplacés
par un suppléant : 29*

Pouvoirs : 10

Votants : 39

Quorum fixé à : 21

CERTIFICAT DE PUBLICITE

Le Président de la Communauté de Communes, certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre, a reçu la publicité exigée par l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affichage le 28/11/2023

**LE PRESIDENT,
François DESHAYES**



DELIBERATION N°2023/ 74

ADMINISTRATION
GENERALE

MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA CCAC DANS DES ORGANISMES EXTERIEURS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-21, L 2121-33 et L 5211-1,

Vu la délibération n°2020/40 du 4 juin 2020 portant désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) dans les instances extérieures.

Considérant que les modifications suivantes concernant les délégués et représentants de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne au sein des organismes extérieurs sont à opérer :

❖ Centre médico-chirurgical des Jockeys (CMCJ) :

Il est proposé de désigner M. François DESHAYES comme titulaire et M. Nicolas MOULA comme suppléant.

Par conséquent, les représentants de la CCAC au sein du CMCJ sont les suivants :

TITULAIRE	SUPPLEANT
François DESHAYES	Nicolas MOULA

❖ Société publique locale (SPL) ADTO-SAO

Suite à la démission de M. Serge LECLERQ, il est proposé de désigner M. Pascal FONTAINE.

Les représentants de la CCAC au sein des instances de l'ADTO-SAO sont donc les suivants :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Roger POTIN-VEPERRAS	Pascal FONTAINE

❖ Syndicat Mixte « Oise-Très Haut Débit » (SMOHD) :

Suite à la démission de M. Serge LECLERCQ, M. Bernard VARON est désigné représentant suppléant de la CCAC.

Les représentants de la CCAC au sein du SMOTHD sont donc les suivants :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Roger POTIN-VESPERAS (<i>Apremont</i>)	Philippe PERRIER (<i>Apremont</i>)
Brigitte MULLEBROUCK (<i>Ailly-Saint-Léonard</i>)	Anne LEFEBVRE (<i>Ailly-Saint-Léonard</i>)
Nathalie LAMBRET (<i>Coye-la-Forêt</i>)	Bernard VARON (<i>Coye-la-Forêt</i>)
Christine COCHINARD (<i>Gouvieux</i>)	José HENRIQUES (<i>Gouvieux</i>)
Axel BRAVO LERAMBERT (<i>Gouvieux</i>)	Olivier TOUPIOL (<i>Gouvieux</i>)
Manoëlle MARTIN (<i>Gouvieux</i>)	Jean-Luc EPALLE (<i>La-Chapelle-en-Serval</i>)
François NADIM (<i>Lamorlaye</i>)	Christine KLOECKNER (<i>Lamorlaye</i>)
Jean-Michel MARCHAL (<i>Lamorlaye</i>)	Pierre-Yves BENGHOZI (<i>Lamorlaye</i>)
François PINSON (<i>Mortefontaine</i>)	Philippe RICHARD Philippe (<i>Mortefontaine</i>)
Fabrice BOULAND (<i>Orry-la-Ville</i>)	Yves MINERAUD (<i>Orry-la-Ville</i>)
Jean-Pierre LEMAISTRE (<i>Plailly</i>)	Sébastien ADER (<i>Plailly</i>)
Loïc BIZEAU (<i>Vineuil-Saint-Firmin</i>)	Jean-Marc VINCENTI (<i>Vineuil-Saint-Firmin</i>)

❖ Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO)

Suite à la démission de M. Serge LECLERCQ, est désigné représentant suppléant Pascal FONTAINE

Par conséquent, les représentants de la CCAC au SMDO sont désormais les suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Frédéric SERVELLE	Michel DAGNIAUX
François DESHAYES	Brigitte MULLEBROUCK
Daniel DRAY	Claude VAN LIERDE
Philippe RICHARD	Pascal FONTAINE
Valérie CARON	Jeanou MOREAU
Leslie PICARD	Jean-Michel BARBIER
Corry NEAU	Jean-Marc SEGOT

❖ Syndicat interdépartemental du SAGE de la Nonette (SISN)

Suite à la démission de M. Michel CLAPAREDE, Madame Anne LEFEBVRE est désignée en tant que représentante suppléante.

Par conséquent, les représentants de la CCAC au SISN sont désormais les suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Françoise DUBREUCQ	Laurent DECOSTER
Gérard DESABRE	Anne LEFEBVRE
Vincent CAPPE de BAILLON	Frédéric SERVELLE
Christine COCHINARD	Olivier TOUPIOL

Jean-Claude LAFFITTE
Jean-Marc VINCENTI

Laurent NOE
Stéphane GIANNETTI

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESHAYES,

Et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- APPROUVE :

- la désignation de François DESHAYES (titulaire) et Nicolas MOULA (suppléant) en qualité de représentants de la CCAC au sein du Centre médico-chirurgical des Jockeys (CMCJ),
- la désignation de Pascal FONTAINE en qualité de représentant suppléant de la CCAC au sein des assemblées générale et spéciale de la SPL ADTO-SAO,
- la désignation de Bernard VARON en qualité de représentant suppléant de la CCAC au sein du SMOTHD,
- la désignation de Pascal FONTAINE en qualité de représentant suppléant de la CCAC au sein du SMDO,
- la désignation d'Anne LEFEBVRE en qualité de représentante suppléante de la CCAC au sein du SISN,

- **AUTORISE** le Président à prendre toute disposition nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le 28/11/2023

ID : 060-246000764-20231121-DEL_2023_74-DE


S²LOW



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



François DESHAYES

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du C.G.C.T, que le présent acte est rendu exécutoire compte tenu de son dépôt en sous-préfecture et de sa publication.